



Bulletin adhésion 2024 SNGP-CKDA / SNP-AEE

ADHESION SYNDICALE

L'adhésion permet de se regrouper, d'être reconnu par les pouvoirs publics et les autorités de tutelle. Elle nous permet de conduire des actions au bénéfice des intérêts communs à tous et toutes.

Pour les structures et les personnes travaillant en nom propre cette adhésion donne accès à un service d'assurances professionnelles géré par l'association AN3S.

SNGP-CKDA

☐

SNP-AEE

☐

Désignation de l'adhérent.e

Statut juridique*															
Nom commercial*															
Nom propre de l'adhérent.e*															
N° SIRET															
	SIREN 3 x 3 chiffres										NIC 5 chiffres				
Domiciliation légale*															
Code postal*															
Courriel*															
Tél*															
Est-ce que vos coordonnées peuvent être consultables sur le site du syndicat ? *													OUI	NON	
Site(s) de pratique															
Site Internet															
Indiquer le ou les diplômes*															

* Mentions obligatoires

J'adhère

Je prends mon adhésion syndicale	170,00 €	85,00 €*
J'adhère à AN3S pour accéder au service d'assurance	36,00 €	36,00 €

TOTAL À REPORTER DANS LE PANIER EN PAGE 6

*Demi-tarif pour :

- Tout diplômé en 2023 ;
- Tout nouvel adhérent ;
- La première année d'exercice professionnel ;
- Toute adhésion souscrite après le 1^{er} octobre 2024.

Pour les salariés, l'adhésion syndicale est de 40 € et l'adhésion à AN3S est de 6 € (voir tableau en page 3).

RC PRO* - AXA

Catégories des activités

Afin de vous aider à choisir la catégorie qui vous concerne, nous avons entouré et surligné les pratiques du SNGP-CKDA (en bleu) et du SNP-AEE (en jaune).

Attention le saut peut se pratiquer dans toutes les activités, choisissez bien parmi les 3 possibilités : pas de saut, des sauts de moins de 4 m, des sauts de plus de 4 mètres.

1	Activités nautiques et aquatiques (hors eau-vive et sans saut) ; canoë, kayak, nage, snorkeling, PMT, stand up paddle, waveski, longe-côte, ...
	Activités pédestres (randonnée, course à pied, course d'orientation, marche nordique, raquette à neige, couloir souterrain, découverte milieu naturel et humain, ...), jeux en pleine nature, slackline (jusqu'à 1,5 mètre)
	Aviron. Entraîneurs natation. Handisport. Métiers de la forme. Natation. Pêche à pied récréative. Pêche en eaux douce et en mer (du bord de mer ou en embarcation). Planche à voile. Tir à l'arc. Traîneau à chiens. Trampoline. Métiers du bien-être (hors manipulation). Randonnée équestre.
2	Activités nautiques et aquatiques (en eau-vive et sans saut) ; canoë, kayak, nage, SUP...
	Activités d'escalade (hors environnement spécifique), via corda, grimpe d'arbres.
	Activités du vélo (cyclotourisme, cyclisme, VTT, ...)
	Activités pédestres (construction d'igloo et d'abri sous la neige avec possibilité de dormir à l'intérieur).
3	Activités à bord d'engins à moteur (terrestres, fluviaux ou maritimes).
	Autres sports nautiques (kite surf, surf, char à voile).
4	Enseignement ou skipage sur voilier habitable.
	Activités nautiques et aquatiques (en eau-vive et en mer avec sauts inférieurs à 4 m) ; canoë, kayak, nage, hydrospeed, raft, SUP, tubing, randonnée aquatique, coastering...
5	Escalade (en environnement spécifique). Flyboard. Glisse autotractée. Skeleton. Slackline (au-dessus de 1,5 mètre)
	Spéléologie sans plongée. Via ferrata.
6	Activités nautiques et aquatiques (en eau-vive et en mer avec sauts supérieurs à 4 m) ; canoë, kayak, nage, raft, snorkeling, PMT, stand up paddle, waveski, randonnée aquatique, coastering, canyoning, ...
	Glisse autotractée. Plongée sous-marine (CA< ou = 100 K€).
6	Saut à l'élastique. Saut pendulaire. Spéléologie avec plongée.

*Garanties RCPro voir annexe page 10.

- Exercice avec plus de 3 diplômes, merci de nous contacter.
- Exercice avec des diplômes généralistes ou multisports (APT, STAPS) il faut indiquer les 3 activités que vous pratiquerez et pour lesquelles vous serez assurées. Pour élargir votre couverture vous devrez souscrire à la RC prestataire ACS.

Tarifs RC pro pour un.e indépendant.e ou un.e gérant.e encadrant.e.
Voir en page 4 pour les salariés.

Cat 1 : 64 €	Cat 2 : 196 €	Cat 3 : 212 €	Cat 4 : 319 €	Cat 5 : 351 €	Cat 6 : 940 €
--------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------

Entourer la catégorie correspondante à votre plus haut niveau de pratique
(la catégorie 3 couvrira vos activités de catégorie 1 ou 2)

TARIF A REPORTER DANS LE PANIER EN PAGE 6

Bulletin adhésion 2024 SNGP-CKDA / SNP-AEE

RC PRO - AXA

Catégorie RCPro avec tarifs dégressifs SALARIE(S)·E(S)

Seul le tarif de la RC Pro est dégressif. Le total à régler comprend pour chaque salarié une adhésion et une RCPro.

CATEGORIE 1				CATEGORIE 2				CATEGORIE 3			
Guide	Part synd+AN3S	Tarif RC global	Total à régler	Guide	Part synd+AN3S	Tarif RC global	Total à régler	Guide	Part synd+AN3S	Tarif RC global	Total à régler
x1	46 €	64 €	110 €	x1	46 €	196 €	242 €	x1	46 €	212 €	258 €
x2	92 €	125 €	217 €	x2	92 €	386 €	478 €	x2	92 €	417 €	509 €
x3	138 €	184 €	322 €	x3	138 €	567 €	705 €	x3	138 €	612 €	750 €
x4	184 €	240 €	424 €	x4	184 €	740 €	924 €	x4	184 €	801 €	985 €
x5	230 €	294 €	524 €	x5	230 €	901 €	1 131 €	x5	230 €	980 €	1 210 €
x6	276 €	345 €	621 €	x6	276 €	1067 €	1 343 €	x6	276 €	1154 €	1 430 €
x7	322 €	395 €	717 €	x7	322 €	1220 €	1 542 €	x7	322 €	1319 €	1 641 €
x8	368 €	443 €	811 €	x8	368 €	1367 €	1 735 €	x8	368 €	1477 €	1 845 €
x9	414 €	488 €	899 €	x9	414 €	1507 €	1 921 €	x9	414 €	1628 €	2 042 €
x10	460 €	531 €	991 €	x10	460 €	1640 €	2 100 €	x10	460 €	1743 €	2 203 €
x11	506 €	573 €	1079 €	x11	506 €	1769 €	2 275 €	x11	506 €	1912 €	2 418 €
x12	552 €	613 €	1 165 €	x12	552 €	1891 €	2 443 €	x12	552 €	2044 €	2 596 €
x13	598 €	651 €	1 249 €	x13	598 €	2007 €	2 605 €	x13	598 €	2170 €	2 768 €
x14	644 €	687 €	1 331 €	x14	644 €	2119 €	2 763 €	x14	644 €	2290 €	2 934 €
x15	690 €	721 €	1 411 €	x15	690 €	2224 €	2 914 €	x15	690 €	2405 €	3 095 €

SOMMES À REPORTER DANS LE PANIER EN PAGE 7

CATEGORIE 4				CATEGORIE 5				CATEGORIE 6			
Guide	Part synd	Tarif RC global	Total à régler	Guide	Part synd	Tarif RC global	Total à régler	Guide	Part synd	Tarif RC global	Total à régler
x1	46 €	319 €	365 €	x1	46 €	351 €	397 €	x1	46 €	940 €	986 €
x2	92 €	625 €	717 €	x2	92 €	688 €	780 €	x2	92 €	1839 €	1 931 €
x3	138 €	876 €	1 014 €	x3	138 €	1011 €	1 149 €	x3	138 €	2703 €	2 841 €
x4	184 €	1201 €	1 385 €	x4	184 €	1321 €	1 505 €	x4	184 €	3532 €	3 716 €
x5	230 €	1472€	1 702 €	x5	230 €	1619 €	1 849 €	x5	230 €	4327 €	4 557 €
x6	276 €	1730 €	2 006 €	x6	276 €	1904 €	2 180 €	x6	276 €	5089 €	5 365 €
x7	322 €	1978 €	2 300 €	x7	322 €	2176 €	2 498 €	x7	322 €	5818 €	6 140 €
x8	368 €	2217€	2 585 €	x8	368 €	2438 €	2 806 €	x8	368 €	6515 €	6 883 €
x9	414 €	2443 €	2 857 €	x9	414 €	2688 €	3 102 €	x9	414 €	7184 €	7 598 €
x10	460 €	2660 €	3 120 €	x10	460 €	2926 €	3 386 €	x10	460 €	7823 €	8 283 €
x11	506 €	2868 €	3 374 €	x11	506 €	3155 €	3 661 €	x11	506 €	8432 €	8 938 €
x12	552 €	3067 €	3 619 €	x12	552 €	3373 €	3 925 €	x12	552 €	9015 €	9 567 €
x13	598 €	3223 €	3 821 €	x13	598 €	3580 €	4 178 €	x13	598 €	9572 €	10 170 €
x14	644 €	3436 €	4 080 €	x14	644 €	3779 €	4 423 €	x14	644 €	10102 €	10 746 €
x15	690 €	3607 €	4 297 €	x15	690 €	3969 €	4 659 €	x15	690 €	10607 €	11 297 €

SOMMES À REPORTER DANS LE PANIER EN PAGE 6

Bulletin adhésion 2024 SNGP-CKDA / SNP-AEE

INDIVIDUELLE ACCIDENT GUIDE* - ALBINGIA

Afin de trouver plus facilement votre ou vos catégories, nous avons entouré et surligné les pratiques les plus courantes du SNGP-CKDA (en bleu) et du SNP-AEE (en jaune).

**Attention les catégories ne sont pas les mêmes que celles de la RC Pro.
Soyez vigilants au critère « saut » (catégorie 4 bis)**

1	Sports nautiques (voile, longe côte, bateau habitable), sans saut. Randonnée pédestre (hors terrain de montagne). Aviron. Handisport. Natation. Pêche. Sports de tir. Tir à l'arc (dont airsoft, ball-trap, paintball).
2	Slackline (limité à 1.50m). Course à pied. Cyclisme sur route. Cyclotourisme. Sports de montagne et assimilés (randonnée pédestre en montagne, raquette à neige, course d'orientation), marche nordique. Musher. Run & bike. Traîneau à chiens. Trampoline.
3	Sports en eaux vives, en mer et en eau calme (canoë, kayak, raft, nage, hydro, waveski, stand up paddle et tous supports mus à la pagaie). Saut inférieur à 4 m. Sports de montagne et assimilés II (accrobranche, via ferrata, via corda, parc aventure). Sports de montagne et assimilés II (vélo, VTT). Sports de montagne et assimilés II (ski, snowboard et autres glisses sur piste, luge, pisteurs secouristes de ski nordique, vélo sur chemins blancs). Activités sportives à bord d'engins à moteurs (jet ski, karting ...). Equitation. Sports nautiques II (kitesurf, surf, planche à voile, ski nautique, char à voile, skipper 200 et 200 restreint).
4	Plongée sous-marine. Sports de montagne et assimilés III (alpinisme, ski, snowboard et autres glisses hors-piste, ski-alpinisme, ski de randonnée, randonnée glaciaire escalade, spéléologie).
4 bis	Canyoning, randonnée aquatique et autres sports en eau-vive (saut supérieur à 4 m).
5	Saut à l'élastique.

Choix ITT *	25 € jour	Nbre de guide	Total à régler	35 € jour	Nbre de guide	Total à régler	45 € jour	Nbre de guide	Total à régler	60 € jour	Nbre de guide	Total à régler	100 € jour	Nbre de guide	Total à régler
Cat 1	43 €	x	=	54 €	x	=	66 €	x	=	78 €	x	=	121 €	x	=
Cat 2	56 €	x	=	74 €	x	=	89 €	x	=	105 €	x	=	166 €	x	=
Cat 3	75 €	x	=	97 €	x	=	118 €	x	=	140 €	x	=	218 €	x	=
Cat 4	116 €	x	=	146 €	x	=	178 €	x	=	240 €	x	=	389 €	x	=
Cat 4 bis	125 €	x	=	158 €	x	=	193 €	x	=	260 €	x	=	421 €	x	=
Cat 5	165 €	x	=	209 €	x	=	250 €	x	=	359 €	x	=	574 €	x	=

*ITT Incapacité Totale de Travail

*Garanties individuelles accidents guide voir annexe page 11

Indiquer le nombre de guide par catégorie et choisir l'indemnité journalière

TOTAL A REPORTER DANS LE PANIER EN PAGE 6

INDIVIDUELLE ACCIDENT CLIENTS* ALBINGIA

En France le code du sport impose aux professionnels d'être en mesure de proposer une IA à ses clients. Nous vous recommandons de souscrire le contrat très compétitif proposé par Albingia. Cela répond au Code du Sport, réduit les recours en RC pro et s'avère un véritable service inclus pour vos clients. Attention dans notre contrat, elle est **obligatoire en catégorie 6 pour pouvoir souscrire la RC pro.**

L'individuelle Accident clients est calculée sur votre chiffre d'affaires.

CA	Tarif 1	CA	Tarif 2	CA	Tarif 3	CA	Tarif 4	CA	Tarif 5
Moins de 60 000 €	30 €	De 60 001 € à 100 000 €	90 €	De 100 001 € à 150 000 €	135 €	De 150 001 € à 300 000 €	200 €	Au-delà	Nous consulter

*Garanties individuelles accidents clients voir annexe page 12

TARIF A REPORTER DANS LE PANIER EN PAGE 6



Bulletin adhésion 2024 SNGP-CKDA / SNP-AEE

SNGP-CKDA ☐

SNP-AEE ☐

Si vous avez des salariés, merci de bien renseigner cette rubrique afin qu'en cas d'accident nous puissions appuyer votre déclaration et confirmer que la personne est bien couverte. C'est également le seul moyen pour les syndicats de communiquer avec eux.

Désignation du ou des salariés·es

Employeur*			
------------	--	--	--

NOM / Prénom*			
Courriel*		Tél*	
Diplôme(s)*			

NOM / Prénom*			
Courriel*		Tél*	
Diplôme(s)*			

NOM / Prénom*			
Courriel*		Tél*	
Diplôme(s)*			

NOM / Prénom*			
Courriel*		Tél*	
Diplôme(s)*			

NOM / Prénom*			
Courriel*		Tél*	
Diplôme(s)*			

NOM / Prénom*			
Courriel*		Tél*	
Diplôme(s)*			



Bulletin adhésion 2024 SNGP-CKDA / SNP-AEE

DECISIONS DE L'AG

Conformément à la décision qui a été prise lors de l'AG 2023, nous sommes affiliés à AN3S.

AN3S est une association nationale qui a comme objectif de fournir une aide aux travailleurs indépendants et aux structures exerçant dans les champs du sport, de la santé et du social.

Elle a souscrit des contrats collectifs d'assurance en son nom pour ses adhérents avec le courtier ACS+. C'est pour cela que l'adhésion à AN3S est obligatoire pour avoir accès aux services d'assurance(s). **L'adhésion AN3S est d'un montant de 36 € pour un indépendant ou un gérant et de 6€ par salarié.**

Les 36 € sont répartis ainsi :

- 6 € pour le fonctionnement d'AN3S.
- 11 € pour le courtier.
- 19 € pour la Protection Juridique GROUPAMA.

Déclaration de l'adhérent·e

☐ Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions Générales référence 460653 version D10 2014 de la notice « Application de la garantie dans le temps » n°490009, et du résumé des garanties valant notice d'information relatives à mes contrats consultables en ligne sur le site proapn.org

☐ Je certifie sincères et exacts tous les renseignements portés sur le présent document et déclare avoir été informé(e) que toute fausse déclaration, omission ou inexactitude entraînent les sanctions prévues aux articles L 113-8 (nullité du contrat) et L 113-9 (réduction des indemnités) du Code des Assurances et aux articles 1104 et 1964 du Code Civil (absence d'aléa).

☐ Je n'ai déclaré aucun sinistre au titre de ma garantie RC PROFESSIONNELLE au cours des 3 dernières années.

☐ J'ai déclaré un (des) sinistre(s) au titre de ma garantie RC PROFESSIONNELLE au cours des 3 derniers exercices dont le résumé suit :

En cas de sinistre, l'assureur se réserve le droit de revoir les conditions d'adhésion sous 8 jours à compter de la date de réception du bulletin.

Ecrire « lu et approuvé » :

Fait à

Le

Signature (+ cachet si vous avez)

PANIER		
ADHESION report pg 1		€
RC PRO indépendant.e ou gérant.e report pg 2		€
RC PRO salariés·es report pg 3		€
IJ GUIDE report pg 4		€
IJ CLIENTS report pg 4		€
TOTAL*		€

Les assurances ne seront activées qu'avec la prise d'une adhésion syndicale et d'une adhésion à l'association AN3S. Les assurances prennent effet soit le lendemain de l'envoi du chèque à 0 heure (cachet de la poste faisant foi), soit à la date du virement. Elle prend fin au 31/12 de l'année en cours.

*Chèque ou virement à l'ordre du SNGP-CKDA

Réservé au syndicat :

Date de la poste :

Montant du règlement :

Fichier Attestation Facture Banque

MODES DE REGLEMENT

Je règle par chèque

- Envoyez votre bulletin d'adhésion en original signé par voie postale et joignez 1 seul chèque approvisionné à l'ordre du SNGP CKDA pour **un règlement global** et un **encaissement immédiat**.

Je règle par virement

- Postez ou maillez votre bulletin d'adhésion.
- Joignez votre justificatif de virement

Sans ces informations, votre dossier sera rejeté

Domiciliation :	CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC ROUSSILLON
Numéro de compte bancaire international (IBAN) :	FR76 1348 5008 0008 0068 0548 318
Code BIC	CEPAFRPP348

Aucune demande d'assurance ne pourra être acceptée en cas d'arriéré de paiement

Pièces à fournir pour les anciens adhérents-es

- Bulletin(s) complété(s) et signé(s).
- Paiement.

Pièces à fournir pour les nouveaux adhérents-es

- Bulletin(s) complété(s) et signé(s).
- Paiement.
- Copie des diplômes, certificats et attestations de compétences
- Relevé de sinistralité sur les 3 dernières années ayant déjà été assurés par une autre compagnie.

En cas de 1^{ère} année d'activité, joindre une attestation sur l'honneur comme quoi vous êtes en création d'entreprise et que vous n'avez jamais été assuré-e en nom propre.

Annexes

RC PRO - AXA

Activités assurées

- I. L'accompagnement, l'encadrement, l'enseignement, l'organisation de sorties dans les activités du tableau ci-joint (pouvant inclure des opérations de secours de personnes en danger et entraînements à la sécurité), dans la limite des prérogatives de chaque diplôme en cours de validité requis par la réglementation en vigueur au jour du sinistre pour l'exercice de l'activité.
- II. Exploitation d'un établissement d'activités physiques et sportives.
- III. Location de matériels (canoë, kayak, vélo, paddle, matériels sportifs, ...) afférent à la pratique des activités déclarées avec un CA maximum de 30 000 € annuel.
- IV. La participation à des démonstrations et expositions en lien avec les activités exercées.
- V. L'organisation de manifestations festives (dans la limite de 4 par an et par adhérent) ou en relation avec l'activité assurée.
- VI. La sous-traitance et/ou revente des prestations à d'autres moniteurs membres du syndicat.

Extensions de garanties

Garantie réservée uniquement aux assurés RCP AN3S.

Elles sont acquises dans les conditions et limites prévues au contrat et résumées dans le tableau au-dessous :

Inclus dans la RCP de base	Travaux en hauteur « exclusivement réservés aux moniteurs et éducateurs d'escalade et de canyoning » en activité secondaire et occasionnelle.	Garanties à consulter	
Extensions de garanties	RC TRAVAUX EN HAUTEUR en activité secondaire supérieure à 3 MOIS/AN et inférieure à 6 MOIS/AN (CA travaux en hauteur inférieur à 30 K/An)	Par guide et par an	139 €
	RC Organisateur : ○ Dommages corporels ○ Matériels et immatériels consécutifs (RC sous traitance, vente revente hors adhérents An3S) ○ Location de matériels	Sur demande	450 à 950 €
	RC TOURISME (société et établissements touristiques - Organisation de voyages et séjours soumis à l'immatriculation au registre des opérateurs de voyages et de séjours ou à obligation légale d'assurance)	Sur demande	
	RC BIEN ÊTRE (dommages résultant d'activités à caractère médical ou paramédical)	Sur demande	

Territorialité des garanties

Les garanties Responsabilité Civile Professionnelle (RCP) et Individuelle Accident Guide (IA) s'exercent pour les dommages survenus dans le monde entier sauf USA/CANADA.

Concernant les garanties de l'IA Client (dont le code du sport oblige la proposition de cette couverture) elles s'exercent dans l'UE et les DOM-TOM.

RESENT TOUTEFOIS EN DEHORS DE LA GARANTIE LES DOMMAGES RÉSULTANT des activités exercées par des établissements ou des installations permanentes, situés en dehors de la France, d'Andorre et Monaco. Toutefois, il est précisé que, hors de France, la présente assurance ne peut se substituer à toute obligation légale étrangère imposant de s'assurer sur place et, en conséquence, ne dispense pas le souscripteur de l'obligation de s'assurer conformément aux textes locaux.

Annexes

INDIVIDUELLE ACCIDENT GUIDE - IA1800342

Champ d'application des garanties

Les garanties sont acquises dans le cadre de la vie professionnelle des assurés durant toutes les activités d'enseignement, d'encadrement et de repérage des activités sportives ou d'animation nature déclarées et pour lesquelles l'assuré détient un diplôme, un brevet ou une qualification professionnelle.

Il est précisé que les garanties du contrat sont également acquises aux assurés en cas d'accident survenant :

- Au cours des réunions et manifestations en relation avec les activités déclarées,
- Sur le trajet emprunté pour se rendre sur les lieux de travail ou en revenir,
- Lors de la pratique des activités à titre de loisirs cette garantie est accordée exclusivement pour les activités enseignées dans le cadre de son métier et déclarées au contrat.

Montant des garanties et des franchises par assuré

GARANTIE	CAPITAL
Décès accidentel	15 000 € capital majoré de 15 000 € par enfant à charge

GARANTIE	CAPITAL	FRANCHISE
Invalidité Permanente Totale par suite d'accident (réductible en fonction du barème joint en cas d'Invalidité Permanente Partielle)	30 000 €	Néant

GARANTIE	INDEMNITÉ JOURNALIÈRE	FRANCHISE
Incapacité Temporaire Totale par suite d'accident payable pendant 180 Jours	SELON OPTION	10 jours
Frais de traitement par suite d'accident	3 000 €	38 €
Accompagnement psychologique	5 000 €	Néant
Frais de rapatriement et frais de recherche et secours par suite d'accident (option 5 uniquement) :	10 000 €	Néant

Si vous êtes diplômés dans plusieurs activités (dans la limite de 3 maximum), la cotisation à retenir sera celle du niveau le plus élevé. Seules les activités mentionnées dans le tableau ci-dessus et pour lesquelles l'adhérent dispose des diplômes, brevets ou qualifications mentionnés sont garanties par le contrat.

Maximum garanti : par événement : 345 500 € / par assuré : 34 500 €.

Prestations Assistance : Mondial Assistance Protocole n° 621 338



Bulletin adhésion 2024 SNGP-CKDA / SNP-AEE

Annexes

INDIVIDUELLE ACCIDENT CLIENT N° IA2200075

l'adhésion prend effet sous réserve de l'encaissement effectif de la cotisation.
La durée des garanties est de 1 an avec tacite reconduction.

Champ d'application des garanties

Les garanties sont acquises aux assurés (clients) en cas de dommages corporels survenant exclusivement lors de leurs participations aux activités organisées par l'encadrant-e ayant adhéré au programme d'assurance avec ACS+, à l'exclusion de toutes compétitions.

Montant des garanties et des franchises par assure

Maximum garanti : par événement : 500 000 € / par assuré : 8 000 €.

Garanties	Plafond	Franchise
Décès par suite d'accident	8 000 €	Néant
Invalidité Permanente Totale ou partielle par suite d'accident (selon barème)	50 000 €	10% franchise relative
Indemnités Journalières par suite d'accident	20 € /jour (maxi 365 j)	Franchise absolue : 15 jours
Frais traitement par suite d'accident	5 000 €	Franchise absolue : 38 €
Option Frais de rapatriement, de recherche et de secours	6 000 €	Néant